

LE PEUPLE

DE LYON

Journal Socialiste, Organe de la Fédération Interdépartementale du P. S. R.

Abonnements : Un an, 6 francs. Six mois, 3 francs.
(Les annonces se traitent à forfait)

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus
Adresser les correspondances à M. le Directeur du PEUPLE

Bureaux : 120, rue Garibaldi. — LYON
Vente en gros : Thomasset, 11, rue Jean de Tourne. — Lyon

AUGAGNEUR Contre "le PEUPLE"

TOUCHÉ A L'ENDROIT SENSIBLE - UN PROCÈS SENSATIONNEL

Principes

Réalisations Nécessaires

Ces jours derniers, un de nos camarades causait avec un ami qui ne partage certainement pas toutes nos idées philosophiques et toutes nos conceptions politiques, mais qui, au point de vue social, comprend très bien le mal économique du régime capitaliste et reconnaît sans discussion la nécessité d'une solution devant assurer plus de sécurité aux travailleurs.

Je ne veux pas m'occuper, pour l'instant, disait cet ami à notre camarade, de l'équité et de la possibilité plus ou moins rapide de votre idéal socialiste, de votre conception d'une Société où régneraient en souveraines, la Justice, la Liberté et l'Égalité. Je veux partager votre espérance et je m'incline devant votre foi en un avenir meilleur où n'existera plus une classe de pauvres miséreux à côté d'une classe de riches opulents.

Mais, puisque vous luttez, en même temps que pour votre idéal, pour des améliorations incessantes, pour arracher à la bourgeoisie possédante et gouvernante, toutes les réformes qui peuvent adoucir le sort du plus grand nombre, pourquoi ne faites-vous pas figurer parmi vos principales et plus urgentes revendications, les deux qui me paraissent être les plus importantes et les seules capables de donner au prolétariat une garantie, d'abord, et, ensuite, un moyen légal d'émancipation ?

Ces deux revendications sont tout simplement : la personnalité civile reconnue aux syndicats ouvriers et l'inviolabilité, l'insaisissabilité du foyer du travailleur.

Voilà, il me semble, disait à notre camarade, l'ami dont nous parlons, les deux réformes que les travailleurs devraient tout de suite chercher à arracher à la bourgeoisie.

Ne pas reconnaître aux syndicats ouvriers le droit de posséder, d'acquiescer le capital, de s'associer à lui, d'exploiter une industrie, d'organiser dans une localité ou dans une région, telle ou telle branche de la production, c'est vouloir, en effet, bien nettement, laisser le travail sous la tutelle du Capital ; c'est vouloir, sans détour, imposer au travail l'exploitation ou le parasitisme du Capitaliste — je ne dis pas Capital, avec intention.

Permettre seulement — comme le fait la loi de 1884 — aux travailleurs de former des Syndicats, voire des fédérations et des confédérations de syndicats, avec le seul objet d'associer leurs misères, c'est donner l'apparence ou le semblant d'une réforme, ce n'est pas donner la réforme elle-même.

Rien n'est plus odieux et plus condamnable que le capital parasitaire, que le capital d'agiotage, que ce capital d'exploiteurs, dont des truits scandaleux, comme celui des pétroles, sont les plus beaux fruits.

Mais le capital — je ne dis pas le capitaliste — qui s'associe au travail, n'est-il pas, avec la Société actuelle,

l'élément indispensable dans la production ?

Pourquoi donc ne pas permettre aux organisations syndicales ouvrières, la possession légale de ce capital, le droit d'acquiescer ou d'emprunter, le droit de travailler et de produire ?

Ne voit-on pas là, l'intention bien arrêtée de s'opposer ainsi à l'organisation de l'émancipation de la classe ouvrière par la classe ouvrière elle-même, groupée syndicalement par corporation et rendue apte, civilement, à posséder ses instruments de travail ou de production, c'est-à-dire le capital ?

Si cela existait, avant peu il en serait sûrement fini des exploitations à base capitaliste. Il ne serait pas nécessaire de révolution pour faire disparaître le capital agiotage, exploiteur et parasitaire.

Le raisonnement que tenait ainsi à notre camarade, son ami, est, en effet, une critique fort juste de la situation actuelle. Mais cette question de la personnalité civile des syndicats ouvriers, qui est de la plus haute importance au point de vue économique, mérite aussi d'être étudiée au double point de vue de la tactique socialiste et du principe révolutionnaire.

C'est ce que nous ferons dans un de nos prochains numéros.

Quant à la deuxième question : l'inviolabilité et l'insaisissabilité du foyer du travailleur, le droit pour l'ouvrier, d'avoir un intérieur, un foyer, un domicile inviolable, inaliénable, que nul ne puisse atteindre pour quoi que ce soit, ne serait-ce pas, en effet, dans le désarroi social actuel, en présence de toutes ces misères accumulées, en face des ruines ouvrières que créent sans pitié toutes les sangsues, toutes les pieuvres judiciaires, ne serait-ce pas, disons-nous, une amélioration sensible, une réalisation bienaisante ?

Le Peuple.

Bataille

Le Mal Européen

Tout le monde est obligé de reconnaître que le militarisme, gaspilleur de milliards, est la plaie de l'Europe, le chancre rongeur de toutes les nations d'Occident.

Il n'est pas que les socialistes pour faire une aussi douloureuse constatation.

En effet, dans le journal gouvernemental *Le Matin*, paru dimanche dernier, notre éminent confrère, H. Harduin, obligé de le constater aussi, écrivait ces lignes concluantes :

A la fin du dîner offert au Grand-Hôtel par un groupe de parlementaires français à nos hôtes anglais, un de ces derniers, lord Avebury a dit :

Quand j'étais jeune, j'avais l'honneur de connaître M. Gambetta et de jouir du privilège de son amitié. Lorsque je passais à Paris, je ne manquais jamais d'aller lui présenter mes respects. Sa conversation était des plus intéressantes.

La dernière fois que j'eus le plaisir de le voir, nous causions précisément des dépenses énormes que font chaque année la France, l'Angleterre, l'Europe entière, pour les armements de terre et de mer. « Si ça continue, me dit Gambetta, nous serons tous des mendiants à la porte des casernes. »

Sous une forme pittoresque, Gambetta disait la vérité. Mais l'Europe a des yeux pour ne pas voir, ou plutôt elle ferme les yeux parce qu'il lui est désagréable de regarder devant elle.

Depuis le jour où Gambetta parlait à lord Avebury, les dépenses militaires ont été en augmentant dans une énorme proportion.

A l'heure qu'il est, l'Europe a bout de souffle dépense six milliards par an, et cela avec l'absolue conviction que cet argent est sacrifié en pure perte.

Ce n'est pas tout, en effet, que de diriger vers la frontière un peuple en armes et de livrer des batailles au petit bonheur.

Le point qu'on ne veut pas envisager est celui-ci : pendant que tous les hommes seront sous les drapeaux, comment nourrir t-on les millions de femmes et d'enfants qui resteront dans le pays ?

Voilà la vraie question. Elle est autrement grave que celle qui consiste à rassembler le plus grand nombre de soldats possible et à leur donner des canons perfectionnés.

Aussi préfère-t-on n'y pas penser. C'est plus commode. L'Europe détourne la tête pour ne pas voir la réalité, qui est horrible.

La question est plus compliquée que cela encore.

La société bourgeoise actuelle est à ce point si mal et si peu équitablement organisée, que la suppression du militarisme, actuellement, sans organisation sociale nouvelle, serait encore une cause de misère plus grande et plus terrible.

Si tous les jeunes gens qui sont dans les casernes aujourd'hui, étaient, du jour au lendemain, rendus à l'Industrie et au Commerce, le nombre des chômeurs ne seraient-ils pas plus grand et les emplois plus rares et plus recherchés encore ?

En France seulement, ces centaines de mille de jeunes travailleurs rendus improducteurs, ne laisseraient pas autant d'emplois libres à la disposition de ceux qui ne sont plus à la caserne ou qui n'y sont pas encore appelés ?

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation si anormale, que la suppression d'un tel mal serait destinée à créer encore un autre mal non moins grand.

Il n'est pas difficile de comprendre ce côté de la question.

Quant au Désarmement général, tant prêché par les humanitaires bourgeois — qui se bornent toujours aux paroles et ne passent jamais aux actes — il ne peut être proclamé que par le Socialisme triomphant chez tous les Peuples.

Le militarisme est le soutien indispensable de tous les régimes et de tous les gouvernements capitalistes ou bourgeois, qu'ils aient à leur tête un Empereur, un Roi ou un Président de République.

Les possédants et gouvernants royalistes ou républicains ont besoin d'une armée puissante pour maintenir leurs privilèges, pour résister à la marée montante du Proletariat conscient de ses droits, désireux de s'émanciper de l'exploitation capitaliste.

Ce n'est pas tant pour lutter entre eux que les possédants et gouvernants d'Europe ont besoin d'une armée, c'est surtout pour lutter contre leurs propres gouvernés et leurs propres exploités.

C'est pourquoi la question du Désarmement de la part de nos hu-

manitaires bourgeois et capitalistes, ne sera jamais qu'une vaste balançoire et qu'un songe creux, qu'un problème sans solution, la seule solution étant le Socialisme dont ils ne veulent pas !

JULES DELMORÈS

A l'aspect du journal, nos lecteurs verront tout de suite que nous avons du changer d'imprimerie.

Les Augagneur, les Ledin et leurs pareils n'ont pas à chanter victoire. Nous n'en serons que plus forts et que mieux placés pour porter nos coups, pour nous défendre, pour soutenir les droits des travailleurs et tenir haut et ferme le drapeau du vrai Socialisme.

Des nécessités imposées par le matériel d'imprimerie à notre disposition, nous ont obligés à réduire momentanément notre format. Ce n'est qu'une question de semaines.

Prochainement, le Peuple reprendra son format.

Confédération Générale du Travail

Bourse du Travail de Lyon
Sous Comité de propagande de la Grève générale

Aux TRAVAILLEURS lyonnais
Camarades,

La police lyonnaise n'a rien à envier à la police parisienne. Elle aussi, dans le sang, a ramassé ses lauriers : un homme, un passant inoffensif, a été tué.

Ce n'est pas seulement l'agent, instrument docile, qui est responsable de ce cadavre.

Ce sont aussi, ce sont surtout les autorités qui, sous prétexte de mesures d'ordre, empêchent toute circulation dans les rues, en les faisant barrer par la police et les troupes.

La rue n'est plus libre, la rue n'est plus à tout le monde. Pour y circuler sans danger, il faut être revêtu d'un uniforme, ou muni d'une carte de la Préfecture.

Il importe pour toute la population, pour la sécurité de chacun, que ce système d'oppression odieux et ridicule, cesse.

Nous continuons à croire que nous avons le droit de manifester contre les bureaux de placements, et nous vous convions à assister à une réunion publique qui aura lieu le Samedi, 5 Décembre, à 8 heures du soir à la Bourse du Travail, Cours Morand, 39, avec le concours du citoyen BEAUSOLEIL, délégué de la Confédération générale du Travail.

Citoyens, tous à la réunion. Ce jour-là, tous les Travailleurs de toutes les villes de France seront réunis pour le même objet.

Entrée gratuite.
Le Secrétaire de la Bourse du Travail, S. BOISSON

MOTS DE COMBAT

La misère est une maladie du corps social, absolument comme la lèpre est une maladie du corps humain.

Victor HUGO.

Chansons

La Machine

Aux Filles du Peuple

Je viens de m'éveiller
Et je suis déjà fatiguée.
Ce matin la nature est gaie,
Mais il faut aller travailler,
Et douze heures, sans sourcilier,
Le dos courbé sur la machine...
Oh ! que j'ai mal dans la poitrine !

Me voici dans mon coin,
J'y manque d'air, j'y vois à peine.
Dire qu'il fait beau dans la plaine !
Ici le soleil n'entre point,
J'en aurais pourtant bien besoin
Pour m'égayer à la machine...
Oh ! que j'ai mal à la poitrine !

On sonne le dîner.
Je n'ai pas faim, je suis trop lasse,
Voilà deux ans que rien ne passe,
Et j'aurai beau me tisaner,
Ça ne fera que couvrir
A chaque jour de la Machine...
Oh ! que j'ai mal dans la poitrine !

C'est beau d'avoir vingt ans
Quand on est bien folle et bien fraîche !
Moi, dans ce coin, je me dessèche.
J'avais des couleurs dans le temps,
Elles ont pris la clef des champs,
Elles s'imaient pas la machine...
Oh ! que j'ai mal dans la poitrine !

Ah ! je n'y vois plus clair !
Mais la besogne est terminée.
Comme c'est long une journée !
Comme le pain qu'on gagne est cher !
Vite, courons prendre un peu d'air,
Bien loin, bien loin de la machine...
Oh ! que j'ai mal dans la poitrine !

Que doit-il advenir
De cette toux qui m'a meurtrie ?
Ah ! j'aimais pourtant bien la vie !
Minuit, je ne peux pas dormir,
Ou, si je dors, c'est pour gémir,
Ou pour rêver de la machine...
Oh ! que j'ai mal dans la poitrine !

J.-B. CLÉMENT.

AUGAGNEUR

Contre « Le PEUPLE »

L'homme froid qui s'échauffe

Pour essayer de nous abattre.—
Un procès en diffamation.— Il lui faut
10.000 francs de dommages-intérêts.
— La lutte continue !

Nous avons publié, Samedi dernier,
la lettre que l'Embaudruche nous a
adressée sous la signature de sa femme
et par exploit d'huissier.

Embaudruche ne regarde pas à la
dépense — pour la bonne raison qu'il
a l'intention de nous faire payer ça,
son porte-monnaie, selon une parole
connue, étant toujours au cran de sur-
reté.

Ce n'était pas tout: Samedi dernier,
dans la soirée, notre ami et collabora-
teur B. Besset, gérant du journal, a reçu
une assignation de Victor 1^{er} qui
poursuit le Peuple devant le tribunal
correctionnel, pour diffamation et lui
réclame une somme de 10.000 francs
à titre de dommages-intérêts. Une
bagatelle, quoi !

Si Embaudruche compte sur cette
somme pour assurer sa réélection, en
régalant ses valets, il est sur d'être obli-
gé de compter deux fois ! Tout Embau-
druche 1^{er} qu'il est, il n'a pas encore
le tribunal dans sa main.

Ainsi, le Peuple est poursuivi par
Augagneur, par celui qui a déclaré en
plein conseil municipal de Lyon, qu'il
ne répondait pas aux journaux et qu'il

se moquait de tout ce qu'ils pouvaient dire.

Le Peuple fait donc exception. Il ne se moque donc pas du Peuple. Cet homme froid, qui veut estomacher les autres par sa froideur, s'échauffe donc à la vue du Peuple ? Le Peuple l'a donc touché à l'endroit sensible et douloureux ! Et ce n'est pas le talon d'Achille ! Cela n'est pas fait pour nous déplaire. Seulement, Embaudruche, en s'échauffant si vite, et à ce point, risque de perdre toute mesure. Il fera sûrement encore des bêtises.

Augagneur nous poursuit pour diffamation, lui qui a été condamné pour avoir diffamé un de ses collègues.

Augagneur nous traduit en Justice, lui qui fait espionner ses amis et moucharders des adversaires, employant tous les moyens pour discréditer ceux qui ne s'inclinent pas devant lui, allant jusqu'à écrire lui-même des lettres anonymes !

Mais nous connaissons tous son but, son but entier.

Il a pu apprivoiser quelques socialistes d'occasion et dompter quelques révolutionnaires de contrebande. Mais il n'a pu réussir cependant à domestiquer les Socialistes dignes de ce nom, et il sont nombreux à la Bourse du Travail et dans les Comités socialistes-révolutionnaires de Lyon. Besset est un de ceux-là, et il est parmi les plus énergiques.

Augagneur n'est pas content de l'attitude de la Bourse du Travail. Il est furieux contre les militants qui ne voient pas en lui, le sauveur, l'indispensable.

C'est pourquoi surtout, il veut poursuivre Besset, cherchant à le frapper, pensant le décourager et décourager ses amis en même temps.

Augagneur se trompe. Son calcul est faux, comme est fautive toute sa politique d'autocrate. Il ne découragera pas Besset, il ne découragera aucun de nous.

Au contraire, le procès qu'il nous intente sera pour tous un stimulant. Nous ne sommes pas à la merci des menaces d'Augagneur.

C'est le 17 Septembre que viendra le procès. M^e Baby, l'éloquent avocat, qui a conquis une pléiade brillante au barreau de Lyon, et dont les succès au Palais ne se comptent plus, a bien voulu se charger de la défense du Peuple. Nous aurons certainement une plaidoirie qui fera rire tous les auditeurs. Augagneur nira aussi, mais jaune. On sait que M^e Baby fut le défenseur généreux des petits marchands de journaux, lorsqu'ils furent poursuivis par le Parquet de Lyon. On se souvient que M^e Panosse Moutet avait d'abord accepté de les défendre, mais, comme ils ne purent lui donner l'argent qu'il leur demandait, le fameux avocat socialiste, en vrai disciple d'Augagneur, refusa de plaider pour eux, au dernier moment.

Nous savons que la loi défend de rendre compte d'un procès en diffamation. Nous passerons outre. Nous sténographierons les plaidoiries et nous les tiendrons à la disposition de tous nos lecteurs. Ce sera drôle, et pour avoir voulu nous atteindre, Augagneur n'en sera que plus atteint lui-même.

Nous avons cru Madame Augagneur malade. On nous avait affirmé qu'elle avait un rhume de cerveau. Tant pis pour Augagneur, si par son attitude, il arrive à faire croire à tout le monde qu'il s'agit de toute autre chose.

Le PEUPLE.

Les Fraudeurs de l'Hôtel-de-Ville de St-ETIENNE

Le Scandale Julien-Mounier

A l'heure où parallèlement ces lignes, le procès intenté par Jules Moustache 1^{er} à Fontaney sera venu devant le Tribunal correctionnel de notre ville. Il est bon de faire repasser devant les yeux de nos lecteurs les faits qui ont motivé ce procès et le scandale qui en a été le début.

Julien et Mounier, adjoint et conseiller. exerçaient, l'un et l'autre, la profession de passementiers. Tous deux étaient maîtres passementiers. Ils jugèrent bon, pendant la presse des velours, de laisser l'exploitation de leur atelier à des compagnons sur lesquels un tiers façon était prélevé, et se servir de débouchés que leur créait leur mandat d'adjoint et de conseiller municipal, pour exercer une profession plus lucrative encore que celle qui les avait aidés à se faire élever au pinacle.

Julien et Mounier, bien faits, l'un et l'autre, pour s'entendre, s'associèrent donc, et prirent un fonds de marchands de vins. Il y avait, comme employé à la mairie, relevant de

l'Administration de Julien, le nommé Fontaney qui fut sollicité pour faire la représentation de la maison Julien-Mounier. Fontaney était bien placé pour amener une bonne clientèle à nos mercantiles administrateurs. Employé au service de désinfection, la voiture Municipale qui servait à transporter le matériel de désinfection ou en d'autres cas à transporter les malades, pourait, s'étant dit nos deux très ingénieux négociants, rendre de grands services à leur commerce. Fontaney ne saurait leur refuser, quoi qu'ils lui demandassent. Tout alla bien pendant un certain temps. Le commerce prospérait. Fontaney, excellent représentant, amenait des clients à la Maison. Mais il arriva qu'un jour, le représentant voulu demander de l'argent à ses patrons. Que fut-il décidé entre eux, on ne saurait trop le dire, mais ce qu'il y a de certain, c'est que Fontaney se mit à majorer des factures sur le travail de désinfection qu'il accomplissait. Un jour, une indiscretion fit connaître la façon d'agir de l'employé, à certains membres de la commission de l'assistance publique dont Julien était le Président. Des explications furent demandées à l'adjoint qui pria la commission de ne pas se formaliser de ce fait. Et Fontaney continua, comme par le passé, à être le représentant de la maison Julien-Mounier, et à faire le service de désinfection, y compris la comptabilité de ce service. Une nouvelle question d'argent (maudit argent !) vint remettre Julien sur des charbons ardents. Cette fois le représentant menaçait de dévoiler le pot aux roses. Julien appela à son secours le frère aîné. L'edit qui menaçait de poursuivre l'indiscret Fontaney, s'il ne se taisait pas, pour escroquerie. Il n'y a pas encore prescription, déclara, en terminant sa menace, le maire Jules Ledin. Nous irons tous ensemble ! avait répondu Fontaney. Et le soir de ce même jour, Fontaney déclarait à qui voulait l'entendre, qu'il avait fait de la contrebande en se servant de la voiture municipale, pour le compte de Julien-Mounier, qui réalisait ainsi, à leur seul profit, une partie de leur programme de candidats.

On sait le reste. Une commission de complaisance fut nommée, qui, sur les ordres du maire, déclara que la probité et l'honorabilité de Julien et Mounier ne sauraient être mises en suspicion. Les deux malheureux négociants avaient été victimes (!) de la mauvaise foi de leur employé et représentant.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des péripéties de ce procès intéressant. Nous publierons samedi prochain un compte rendu circonstancié, en y ajoutant quelques détails rétrospectifs inédits.

PIERRE CHOLEDE.

LA LUTTE OUVRIÈRE

Le Repos du Dimanche

A Montluçon.
Les employés de commerce de Montluçon viennent d'obtenir satisfaction.

A la suite de la manifestation de dimanche, les patrons confectioyeurs se sont, en effet, engagés, par écrit, à fermer leurs magasins, à deux heures précises chaque après-midi des dimanches et des jours fériés.

Les ouvriers des quais
Les charbonniers du port, les déchargeurs de poteaux de mines et les autres ouvriers de la rade, se solidarisant avec les armateurs, se sont mis en grève.

Le mouvement s'étend encore.

Lundi, après-midi, les grévistes, en parcourant les quais, suivant leur coutume, se sont livrés à plusieurs tentatives de débouchage. Ils sont montés à bord du vapeur *Frédéric Conseil* et ont jeté des marchandises à l'eau.

Les Employés de Tramways
A Clermont-Ferrand.

La grève des Tramways dure depuis bientôt trois semaines, sans que les dragonnades, les arrestations et la présence de plus de cent policiers arrivés de Paris, fassent fléchir l'énergie des travailleurs clermontois.

La Bourse du Travail était le refuge tout naturel des grévistes, et de leurs défenseurs. Afin de les livrer sans merci aux actionnaires de la Compagnie l'Augagneur du lieu, le Maire de Clermont Ferrand, a pris un arrêté ordonnant la fermeture de la Bourse du Travail ; Le Commissaire central a notifié et arrêté jeudi soir, et posé les scellés sur les portes de la Bourse du Travail et mis les organisations syndicales à la rue. Cette nouvelle violation de domicile n'est pas faite pour nous surprendre.

Les organisations syndicales de Lyon ont tenu des délégués sur le lieu de la grève depuis son début ; les citoyens G. Legouhy et Vitre ont été mis à leur disposition ainsi que des délégués de Paris ; d'autre part la Fédération des Syndicats du Sud-Est a décidé que des camarades se tiendront prêts à partir suivant les besoins.

Notre camarade et collaborateur Thévenot a été désigné pour s'y rendre de suite.

Le moment est grave pour nos camarades de Clermont ; l'appui des organisations syndicales ne leur fera pas défaut.

AUGAGNEUR

et ses Corbillards

Il est établi aujourd'hui que les fameux Corbillards que l'Empereur Augagneur a fait faire à Avignon, ne valent pas un vieux clou. On se souvient qu'ils ont été payés 1.600 francs.

On vient de les soumettre à une expertise. L'expert les estime à 800 francs à peine.

Il est vrai qu'ils sont dans un bel état !

Coups de Griffes

EXÉCUTION BIEN MÉRITÉE

Le sélect Johannès Sagnol, lorsque j'avais l'honneur d'être son ami, me faisait à chaque instant remarquer que c'était une honte pour le parti auquel, ensemble, nous appartenions, que de compter parmi ses membres, un être aussi taré que Crozier.

Aussi ne ménageait-il point son mépris à cet écumeur de la politique, dont la sincérité des convictions étaient subordonnées aux intérêts pécuniaires de son art de maître-chanteur. Et dans chaque réunion des Comités, faisait-il des appréciations plutôt sévères sur le compte du directeur du prospectus pharmaceutique. Il arriva même à différentes reprises que Sagnol demanda l'exclusion de Crozier pour des actes de la plus haute indélicatesse. Mais les comités n'osaient se prononcer, Sagnol n'y étant pas en odeur de sainteté.

Mais jamais, déclarait-il, lorsque nous parlions de la feuille dont le rédacteur est M. Ciseaux, ce torchon n'aura de ma prose.

Il semble pourtant que les temps sont changés et que l'opinion de Sagnol sur le compte de l'escroc du Syndicat des mineurs de Firminy, s'est sensiblement modifiée avec les événements récents.

En effet, les lecteurs du prospectus que, par amère dérision ou par aberration mentale, son directeur dénomme : *la Sociale*, pouvaient-ils savourer le style prosaïque autant que prolixe du Secrétaire de la Fédération automate de la Loire.

Un procès-verbal de la séance du Congrès, tenu le 1^{er} Novembre, de trois colonnes signé J. Sagnol nous apprend qu'un nombre incalculable de décisions y ont été prises.

On ne s'amuse guère, paraît-il, dans ces réunions de congressistes. Il est vrai que semblables aux « bleus », ils lancent, non pas des coups de poings à la lune, mais des inepties prononcées tantôt avec la voix de fausset d'un Charpentier ou de chien bouledogue, qui se congestionne d'un Soulageon.

Et il faudrait voir de quelle façon démesurée le gros Patural ouvre les méninges, (sic) pour mieux entendre.

Donc des innombrables décisions qui ont été prises, une seule est à retenir : c'est celle ayant trait à l'exécution en règle du cuisinier Crozier, sur la proposition de son imprimer.

Je la reproduis dans son intégralité : « Le citoyen Patural, au nom du Comité Nord-Est, propose la création d'un journal. Devant l'impossibilité matérielle de lancer un quotidien, on fera un hebdomadaire.

Le vote sur le principe de cette proposition rallie l'unanimité des délégués. Il est convenu aussi que l'on examinera s'il est possible de prendre la Sociale, mais il reste entendu que, quel que soit le Journal créé ou attaché au Parti, il deviendra la propriété absolue et sera sous la direction et le contrôle de la Fédération »

On le voit, pour être brève, cette décision n'est stipule pas moins l'exécution du cuisinier Crozier.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que la Fédération automate de la Loire a bien mérité de Sagnol. Letriste Crozier, malgré ses sentiments unionistes, se voit réduit à faire l'union avec les pharmaciens. Il trouvera là les médicaments pour panser sa douleur.

Pierre DELOCHE

CHEZ LES TISSEURS DE SAINT-ETIENNE

La chambre syndicale de l'industrie textile

La chambre syndicale de l'industrie textile de Saint-Etienne, va, paraît-il, entreprendre une campagne en faveur de l'application de la journée de dix heures avec un minimum de salaires.

Certes, l'administration de ce syndicat ne se dissimule point l'aridité de la tâche qu'elle va entreprendre. Aussi compte-t-elle pour mener à bien cette campagne sur toutes les bonnes volontés, et sur toutes les énergies, qui, je l'espère, ne lui feront pas défaut.

Nous savons trop que tant que subsistera ce régime capitaliste ; tant que les instruments de travail seront la propriété exclusive d'une poignée de capitalistes plus ou moins bourgeois, ces privilégiés, qui ont pour intérêt primordial, de faire travailler le plus longtemps possible en payant le moins possible, nous rencontrerons de leur part, dans l'obtention de nos revendications, une vive et acharnée opposition. Nous savons aussi que la classe des producteurs qui ne possède rien ne sera complètement émancipée que lorsque, au régime bourgeois aura été substitué un régime communiste où chacun produira selon ses moyens et consommera selon ses besoins ; où les instruments de travail seront la propriété collective des travailleurs.

Cela, nous le savons, mais est-ce à dire qu'en attendant cette ère de Justice et de bonheur, nous devons négliger les quelques améliorations que nous pouvons arracher à cette classe spoliatrice qu'on appelle la classe bourgeoise ?

J'imagine que nous serions coupés es s'il en était ainsi. Aussi ne voulons nous point mériter ce reproche et puisque, en ce moment, il nous est permis d'apporter quelques améliorations à notre misérable sort, sachons déployer l'énergie nécessaire et montrer que ce n'est pas en vain que nous sommes organisés. Un mouvement général se produit en ce moment en faveur de la journée de 10 heures. Certaines contrées sont même en grande agitation pour cette réglementation de la journée de travail.

Et en raison de la crise que nous traversons actuellement, nos patrons nous eussent tôt donné satisfaction si nous n'avions joint à cette revendication le minimum de salaires qui est le complément de cette réforme que nous ne saurions obtenir sans une puissante organisation de nos forces ouvrières. Qu'on le sache bien, le prolétariat obtiendra ce qu'il

voudra, lorsqu'il saura s'organiser, se grouper.

Il faut, et c'est là la condition sine qua non de notre victoire, se sentir les coudes, il faut une cohésion entre tous les éléments asservis.

Nous ne saurions trop louer le syndicat qui prend l'initiative de faire aboutir cette réforme depuis si longtemps promise et jamais réalisée.

Qu'il sache que notre concours lui est tout acquis et que nous souhaitons de toutes nos forces, voir couronner de succès les louables et énergiques efforts de cette administration syndicale.

Travailleurs de l'industrie textile, à l'œuvre !
J. JOURJON.

Nous croyons savoir que la chambre syndicale des tisseurs et similaires doit organiser une tournée de réunions de canton à dater de Mercredi prochain. Dores et déjà nous voulons bien croire que les travailleurs de cette industrie se feront un devoir d'y assister ; leur intérêt le y convie.

L'ordre du jour en est très important. Nous rendrons compte de ces réunions.
Trois-Navettes.

A la Mine aux Mineurs

CE BON M. PRUDHOMME

Ainsi que nous le disions samedi dernier, le pointant de la Mine aux Mineurs, sire Prudhomme, s'est senti touché au vil. Il a manifesté sa douleur de la même façon que la bête fauve qui vient d'être blessée et qui cherche à mordre, mais comme il ne lui reste aucune dent, il n'a pu que nous salir d'un « sa ».

Nous allons, ainsi que nous l'avons promis, mettre les points sur les I et répondre du tac au tac, non pas avec les arguments qui font la richesse du vocabulaire des marchands de poissons et qu'a fait sien le très distingué Prudhomme, mais avec des faits précis.

Nous avons dit, et nous le maintenons, que le Président de la Mine aux Mineurs a été mis sur la sellette, par bon nombre de socialistes qui demandaient des comptes sur la gestion financière de la société. Prudhomme s'est refusé d'obtempérer au très légitime désir de ces socialistes. Nous croyons savoir que les choses n'en resteront pas là et qu'il faudra bien enfin connaître certains petits faits qui ont motivé le départ de l'ingénieur, M. Martin. Il faudra bien aussi finir, devant l'évidence, par convenir que le climat pas plus que les rhumatismes, du reste de M. Martin, n'étaient pour rien dans ce départ qui rien ne faisait prévoir. Il faudra bien convenir, M. Prudhomme, que certaines factures de bois ont effarouché l'honnêteté de M. Martin et ont motivé ce départ précipité. Il faudra bien aussi, M. Prudhomme, s'expliquer sur une certaine petite erreur de 1000 francs erreur qui s'était glissée dans les comptes de la coopérative, l'Economie de Monthieux, alors que vous étiez le président du Conseil d'Administration de cette coopérative.

Votre chute est proche, intègre Prudhomme, chute qui pourra être imputée à votre esprit mercantile.

P. CHOLE.

(A Suivre)

Les Ouvriers Coiffeurs de LYON

Le Syndicat des Ouvriers coiffeurs avait invité, le Vendredi 20 Novembre, tous les ouvriers coiffeurs à une réunion pour protester contre les bureaux de placement.

Nombreux étaient les camarades qui avaient répondu à cet appel. La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence du camarade Garnier. Après quelques paroles des camarades coiffeurs, la parole est donnée au citoyen Boisson, secrétaire de la Bourse du Travail, qui fait l'historique de la campagne contre les bureaux de placement.

Après avoir démontré combien il était illogique de la part de nos dirigeants d'avoir supprimé ces bureaux avec indemnité, il déclare que seuls les travailleurs pourront, grâce à leur énergie et à leur cohésion, par leurs propres forces, sans aucun secours de la part de ceux qui ne vivent qu'en exploitant la misère des travailleurs, arriver à supprimer, non seulement les bureaux de placement, mais encore à se libérer complètement du joug capitaliste.

Le camarade Besset prend ensuite la parole ; il démontre tout d'abord l'utilité du groupement syndical, grace auquel, dit-il, les prolétaires se débarrassent des parasites qui vivent sur leur dos. Il nous dit que les travailleurs unis ont toujours fait capituler le patronat.

En conséquence, il invite les camarades coiffeurs à se syndiquer et à mener la campagne contre les bureaux de placement.

Il engage tous les camarades à venir plus nombreux au syndicat, en vue d'arriver plus rapidement à leur émancipation. Il assure aux camarades le concours de la Fédération et de la Confédération.

L'ordre du jour suivant a été adopté :
« Les ouvriers coiffeurs après avoir entendu les camarades Boisson et Besset approuvent leurs déclarations, s'engagent à les suivre et à mener une active propa-

gande contre les bureaux de placement, et cela jusqu'à leur complète disparition, et organise, à cet effet, une réunion qui aura lieu le jeudi 26 Novembre, levant la séance aux cris de : Vive le Syndicat ! A bas les placeurs ! »

Une deuxième réunion a eu lieu le Jeudi, 26 Novembre à la Bourse du Travail, réunion à laquelle avait répondu encore un plus grand nombre qu'à celle de vendredi. Différents camarades prirent la parole, entre autres : Besset, Darbon, Marié, Garnier et Chaumetton.

L'ordre du jour suivant a été voté :

Les ouvriers coiffeurs réunis à la Bourse du Travail le Jeudi 26 Novembre, après avoir entendu les camarades Besset et Darbon, approuvent leurs déclarations, s'engagent à rester fermes dans leur campagne contre les bureaux de placement, et invitent les ouvriers coiffeurs à assister nombreux à la réunion organisée par la Confédération, pour le Samedi, 5 Décembre, levant la séance aux cris de : A bas les placeurs, Vive le Syndicat !

Les Ouvriers Tullistes de Lyon

Les ouvriers et patrons tullistes se sont réunis le Dimanche 29 Novembre, au café de la Poste, place de la Croix-Roussé, sous la présidence du citoyen Beau, pour entendre M. Colliard, député du Rhône, traiter la question de la suppression du travail de nuit.

Un ordre du jour a été adopté admettant en principes la suppression du travail de nuit, après entente nationale et internationale.

Ensuite, sur la proposition du citoyen Bourget, les ouvriers, à l'unanimité, ont donné mandat au syndicat ouvrier de convoquer la corporation en Assemblée générale extraordinaire et strictement ouvrier, afin que les ouvriers, syndiqués ou non, puissent nommer des délégués mandatés, pour les représenter dans les futures réunions, et auprès des autorités compétentes, relativement aux discussions concernant la suppression du travail de nuit.

Un amendement présenté par le citoyen Méant, a été ensuite adopté.

Il est ainsi conçu :

« Le vote de l'ordre du jour est considéré nul jusqu'à la décision de l'Assemblée générale qui devra statuer souverainement ».

Une nouvelle réunion mixte, de patrons et d'ouvriers, aura lieu le dimanche, 6 décembre, à 10 heures du matin, pour se concerter sur les mesures à prendre.

Ouvriers tullistes, devant la grave question qui se pose, il est de notre devoir que vous soyez tous présents ; les réserves qui ont été faites dimanche, quoique le principe soit acceptable et désirable au point de vue humanitaire, vous indique que la corporation ne doit pas être dupé d'intrigants, qui ont déjà fait leurs preuves de complicité avec le patronat sans consulter les vrais intéressés, les ouvriers.

Il ne doit plus en être ainsi, car nous savons que les maîtres tullistes qui ont eu les moyens de changer leur matériel et d'avoir des métiers à grande production, verraient avec plaisir arrêter la moitié de la production de leurs collègues, moins bien favorisés qu'eux afin d'arriver ainsi à leur disparition.

Donc pour cela, il ne faut plus que ce soit les intérêts du patronat exclusivement — de qui un individu quelconque peut s'occuper au nom de la corporation sans en avoir reçu mandat — que l'on favorise ainsi.

Il y a les intérêts ouvriers à sauvegarder. Pour cela des tarifs, des conditions de travail, doivent être élaborés pour préparer cette réforme.

Pour y arriver, il faut une organisation syndicale forte, qui puisse étudier, discuter ces questions, afin de les appliquer au mieux des intérêts ouvriers. Faisons d'abord cela.

Et pour ce faire, nous n'avons pas besoin de politiciens, d'actionnaires et de patrons, tel que M. Colliard, par exemple.

Un Ouvrier Tulliste.

Elections à la Prud'homie de Lyon
Conseil du Batiment
et Industries Diverses
4e Catégorie

Dimanche 29 novembre a eu lieu l'élection de la prud'homie...

Le citoyen René Meunier, secrétaire du comité d'action de la métallurgie...

B. B.

Petite Gazette

La conférence Piger.

Dimanche dernier, le citoyen Piger, député de la deuxième circonscription de Saint-Etienne...

Une grande publicité faite à cette réunion - tant par les amis que par les adversaires - avait attiré une nombreuse affluence...

Le citoyen Conquis, conseiller d'arrondissement, a d'abord pris la parole. Il a prononcé un énergique discours socialiste...

Le citoyen Piger a ensuite fait la conférence annoncée. Il a commencé par tirer vigoureusement les oreilles de la « Petite Gazette » de la Tribune gouvernementale, et municipale...

Le citoyen Piger, ainsi que son ami Conquis ont été applaudis par toute l'assistance.

La vaillante chorale l'Echo du Peuple, qui prêtait son concours, a terminé la soirée par plusieurs morceaux de son admirable répertoire...

J. JOURJON

Petit Dictionnaire à l'usage des Lecteurs de la « SOCIALE »

Ecumeur de la Presse. - Individu qui présente une très grande analogie avec Crozier.

Agent de la réaction. - Animal bipède devenu directeur d'un prospectus hebdomadaire des produits pharmaceutiques.

Ignoble. - Nom de baptême qui signifie Laurent.

Vil. - Personnage historique qui joua un très grand rôle dans la Municipalité actuelle qu'il conseillait.

Odieux. - Obligé ingrat du député de la deuxième circonscription de Saint-Etienne.

Abject. - Avocat éloquent qui soutint sans succès les avantages que présentait une certaine adjudication des travaux de la rue de Lyon.

Infâme. - Homme qui s'est fait remarquer, par sa scrupuleuse honnêteté, du Directeur du Théâtre municipal de Saint-Etienne.

A propos d'un Baptême

Une bonne dame est venue dans nos bureaux se plaindre du Curé d'une église qui aurait refusé le parrain qu'elle avait choisi.

Nous sommes plus disposés à blâmer la plaignante que le curé dont il s'agit. Le curé n'était pas allé la chercher ! Elle n'avait qu'à rester chez elle !

Inconséquence probante

On sait que les membres du Parti socialiste de France (P. O. F.) tant de Saint-Etienne que de Roanne combattent sans merci les Lucullus et les automates de ces deux villes. Les Ledin et les Auge n'ont pas d'adversaires plus déclarés. On connaît l'attitude de Darnay à Roanne et de Argaud à Saint-Etienne.

Comment se fait-il qu'à Lyon il n'en soit pas de même, et que les membres lyonnais du P. S. D. F. fassent campagne avec Augagneur et sa coterie ?

Dimanche dernier encore, les citoyens Rognon et Voillot faisaient une conférence à la Demi Lune avec deux membres de la Fédération Lucullus et automate du Rhône ?

Une telle situation est vraiment exceptionnelle, pour ne pas dire plus.

C'est à croire que l'Empereur Victor 1er tient tous nos politiciens par la patte. On ne peut vraiment s'imaginer autrement en voyant un telle inconséquence d'attitude.

Incrovable

F. R.

On nous signale le cas incroyablement d'un employé de tramways (C^{ie} Lyonnaise) demeurant à Montchat qui, pour déloger un collègue, son voisin, a fait signer une pétition à ses collègues, pétition demandant le renvoi du dit collègue, sous prétexte qu'il a trop d'enfants et ouvrières, on emploie de tels procédés, il ne sera plus permis de se plaindre des patrons et des maîtres du jour, si intolérants fussent-ils.

I. C.

Embaudruche for ever

Augagneur ne s'en prend pas qu'aux socialistes comme Besset, ou qu'aux radicaux comme M. Robin ; il s'en prend aussi aux libéraux, comme M. Piaton, et toujours avec les mêmes procédés.

Mercredi dernier, à la séance du Conseil municipal, n'a-t-il pas reproché à ce dernier, d'avoir perdu de l'argent personnel dans une entreprise d'intérêt public ?

Nous ne savons pas ce que gagne M. Piaton. Ce n'est sans doute pas une journée de cantonnier ou de facteur. Mais il est bien certain qu'Embaudruche gagne autant que lui, et c'est alors l'argent des contribuables qu'il empêche.

Et ce n'est pas lui qui aurait risqué de perdre de l'argent.

Entre M. Piaton et Augagneur nous ne faisons que la différence de la sincérité.

Car nous ne voyons en tous les deux, que deux bourgeois déclarés, avérés. Mais la différence est encore en faveur de M. Piaton qui, au moins, ne prend pas le masque socialiste.

F. R.

Inauguration in extremis !!!

On annonce l'inauguration de l'Hôtel de Ville ! de Villeurbanne, qui doit bientôt devenir un simple... mairie d'arrondissement de Lyon, Quelle débâcle, si les intrigues de M. Augagneur réussissent !

Cette touchante cérémonie aura lieu demain, dimanche, avec toutes les pompes et les pompes indispensables en cette circonstance.

M. Trouillot, ancien élève des Jésuites, donnera lui-même la bénédiction. Les fossoyeurs de la commune et de son autonomie, de sa liberté et de celle de ses habitants, MM. du Haut de Pressensé, Augagneur, Colliard et C^o, attendront son dernier soupir pour procéder à son enterrement.

Priez pour elle !

B. B.

TERRENOIRE

La fameuse Tombola

On sait que notre roi soleil, l'illustre palmé Murgue, de concert avec ses copains, avait organisé une tombola au profit de la Caisse des écoles. Or, nous apprenons que cette tombola, malgré cette haute protection, ne marche pas du tout. Depuis un an qu'elle est organisée, les billets sont presque tous à vendre, encore ! Quel échec, mon pauvre roi soleil !

Les éminences grises de la mairie de Terrenoire, n'en reviennent pas.

Mais, voilà, ils veulent donner un grand coup de grosse caisse. Voilà maintenant qu'ils annoncent le concours de l'éminent brillant Briand. Du coup, tous les billets vont être vendus, en bloc ; ce sont des blocards - comme par enchantement.

Allons, qui veut des billets ? Cela permettra de voir et d'entendre l'oiseau rare qui a nom Briand - rien du loriot !

Pauvre caisse des écoles, tu as de fameux soutiens.

J. L.

Le 8 Décembre

ET LE

Clérical Pressensé

Il est de coutume maintenant d'organiser à Lyon, chaque année une réunion de protestations contre les illuminations religieuses du 8 Décembre. On se souvient des réunions et des manifestations qui ont eu lieu, à cet égard, les années précédentes.

Nous avons entendu aux Folies-Bergères, le citoyen ex-abbé Charbonnel, et le citoyen Alexandre Zevaës, ex-membre directeur du P. O. F., aujourd'hui candidat blocard à Grenoble, contre Mistral, candidat du P. S. D. F.

Vous ne devineriez certainement pas, chers lecteurs, celui que nous allons entendre cette année aux Folies-Bergères pour protester contre le 8 Décembre à Lyon ?

Vous ne le devineriez certainement pas si vous n'aviez pu lire déjà son nom dans les quotidiens de Lyon. Eh bien, vous le savez donc, cet orateur de circonstance, c'est M. le vidame de Haut de Pressensé, député du Rhône !

Le choix n'est-il pas plutôt bizarre, pour ne pas dire significatif ?

Protestant fervent, fils de Pasteur protestant, auteur éditorial du Cardinal Manning, M. le Vidame de Haut de Pressensé, rédacteur au Temps, n'est il pas le personnage le moins qualifié pour venir faire à Lyon, un tel anticléricalisme de contrebande ?

Le cléricalisme de nos Lucullus actuels est un battage dont Augagneur n'a pas le monopole. Mais, vraiment, avec M. le vidame de Haut de Pressensé, c'est une farce par trop grossière.

J. DARBON.

Les membres du Comité de Direction politique du Peuple de Lyon, ainsi que les militants qui veulent en faire partie sont priés de se réunir, jeudi 10 Décembre, salle du café Thévenot, 34, rue Villeroy, à Lyon.

P. S. R.

Fédération Interdépartementale

Comité central de Lyon. - Mardi 8 Octobre, réunion générale du Comité central de Lyon, salle Thévenot, 34, rue Villeroy.

Ordre du Jour important. Les organisations socialistes qui veulent adhérer à la Fédération interdépartementale du P. S. R. peuvent envoyer des délégués à cette réunion.

Le Secrétaire, F. RAFFIN.

Cercle de l'Est à Saint-Etienne. - Samedi 5 Décembre, à 7 heures du soir, assemblée générale du Cercle d'importantes questions sont à l'ordre du jour. La présence de tous les membres est nécessaire.

Le Secrétaire, P. DELOCHE

Parti Révolutionnaire Egalitaire Réunion de tous les adhérents, dimanche 6 Décembre, à 11 heures du matin, café Barbier, 5, Rue Diderot.

Ordre du Jour : De l'organisation du minuit socialiste.

Présence indispensable. Le Secrétaire-adjoint, A. LAURENT

Avec ce numéro, nous supprimons l'envoi du journal aux abonnés qui n'ont pas payé encore leur abonnement ou qui ne l'ont pas renouvelé s'il est échu.

On peut s'abonner au Peuple dans tous les bureaux de poste.

LES GRÈVES A LYON

Les Appréteurs de Tuiles

Les Maîtres apprêteurs de tuiles, après avoir pris connaissance du nouveau règlement, ont répondu à la Chambre syndicale ouvrière que ce nouveau règlement était inacceptable pour eux. Devant le refus de ces Messieurs de s'aboucher avec une délégation du Syndicat, la corporation réunie en Assemblée générale, a résolu de maintenir ses justes et légitimes revendications et de continuer la lutte à outrance jusqu'à complète satisfaction.

Les Appréteurs d'étoffes se sont réunis le Samedi, 28 Novembre pour élaborer un nouveau règlement qui sera soumis aux patrons de la corporation.

Une réunion de la corporation aura lieu dimanche, 6 Décembre, à 2 heures du soir à la Bourse du Travail, afin de prendre une décision.

L'Union des Travailleurs de la Teinture et similaires a nommé une commission pour le relèvement des salaires. De prochaines résolutions seront également prises par eux.

Il faut donc s'attendre bientôt à voir tous les travailleurs si intéressants de la grande industrie lyonnaise, debout, en lutte, pour revendiquer leurs droits si méconnus. Réunion générale de la corporation à 9 heures du matin pour la réponse des patrons.

B. B.

Dans le prochain numéro : Un scandale à l'Hôpital de Bellevue à St-Etienne.

Tribune Politique et Syndicale

Comité de l'alliance socialiste collectiviste du 6^o arr^o de Lyon

Le comité organise pour le 20 Décembre, établissement Denis (Michaud successeur) 230 cours Lafayette) sa première grande fête annuelle comprenant concert, conférence, bal, tombola. La conférence sera faite par le citoyen Pierre Renaudel délégué de la Fédération socialiste révolutionnaire de la Seine-Inférieure qui traitera le sujet suivant :

Pourquoi nous sommes socialistes

On trouvera des billets chez les citoyens Boyat, Cours Vitton, 64, Masson 44, Cours Morand, Dalzon 20, Rue Duguesclin, Bornet 45, rue Tête d'Or, Coste 89, rue Tête d'Or, Blay 100, rue Vauban, Chavarin, rue Bugeau 4, 41, Suchard, 18, rue Tronchet, Oger 98, Cours Vitton, Fiant 13, Cours Lafayette prolongé, Chamarande 26, rue Paul-Bert, Reyol 18, rue Notre-Dame, Dumarchey 105, rue Bugeau, Michaud 68, rue Louis Blanc, Genoud 114, rue Masséna.

Bourse du travail, Lyon

Syndicat des toliers-fumistes

Le syndicat invite tous les camarades à pas se diriger sur Marseille, en raison d'une décision prise en assemblée générale de la corporation pour la suppression du travail aux pièces, dans cette ville.

Syndicat des ouvriers égoutiers

Réunion du bureau, samedi à 7 heures 1/2.

Chambre Syndicale des ouvriers modeleurs-mécaniciens

Réunion générale samedi à 8 heures 1/2.

Syndicat des serruriers

Syndiqués ou non sont invités à la réunion générale samedi à 8 heures 1/2, la réunion mensuelle des syndiqués est reportée au lundi 7 décembre.

Syndicat des travailleurs des deux sexes de la Chapellerie

Le Bureau rappelle aux ouvrières casquettières, chapelières, paille et feutre, aux ouvrières chapeliers, paille et fantaisie, que la cotisation aura lieu Samedi de 8 à 9 heures, rue Mercière, 62, au premier, ainsi que la réception des nouveaux adhérents.

Confédération Générale du Travail

SECTION DES BOURSES

Une Question Importante

Nous tenons à donner le complément suivant d'une question qui intéresse particulièrement la Bourse du Travail de Lyon :

Résumé du procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 1903

L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition de Lyon.

Le secrétaire demande au Comité s'il croit utile qu'on reise cette proposition qui fut remise à chaque délégué. Sur la réponse négative du Comité, il lit seulement deux lettres : l'une du délégué d'Alençon et l'autre du délégué de Boulogne-sur-Mer, qui s'excusent et donnent leur opinion sur la question à l'ordre du jour.

Le délégué de Belfort demande le renvoi de la proposition au prochain Congrès et en fait une question préjudiciale sur laquelle il demande le vote, parce qu'il estime que cette proposition tend à modifier les statuts. Lvord dit qu'il s'agit, au contraire, de respecter les statuts.

Angers donne lecture de l'ordre du jour suivant :

Le Comité fédéral des Bourses du Travail, considérant que la Confédération Générale du Travail, aux termes de ses Statuts « groupe en dehors de toute école politique, tous les salarés pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels ».

Considérant l'article 4 des Statuts ainsi conçu :

Chaque organisation adhérente à la Confédération Générale sera représentée par un délégué.

Les délégués doivent remplir les conditions stipulées à l'article 3 et être syndiqués depuis au moins un an. Cette condition de stage n'aura pas d'effet rétroactif et ne sera pas applicable aux organisations n'ayant pas un an d'existence.

Considérant l'article 37 des statuts, ainsi conçu :

« La Confédération Générale du Travail basé sur le principe du fédéralisme et de la liberté, assure et respecte la complète autonomie des organisations qui se serent conformes aux présents statuts ».

Considérant que le Comité Fédéral ne peut en aucun cas se départir du principe même de sa constitution :

Qu'il doit respecter la complète autonomie des organisations représentées et la pleine liberté pour ces organisations de se faire représenter par des délégués de leur choix au moment que ces délégués remplissent les conditions stipulées dans les articles ci-dessus rappelés ;

Declare antistatutaire toute proposition ou discussion qui porterait atteinte à l'autonomie ou à la liberté des organisations adhérentes, représentées par des délégués dûment et régulièrement mandatés.

Par ces motifs :

Passé à l'ordre du jour.

Versailles (Maurice), Saint-Quentin (Charnay) Vierzon (Gellier), Toulouse.

Marseille déclare qu'il votera contre la motion préjudiciale parce qu'il estime qu'une Bourse a le droit de faire et de développer une proposition.

St-Quentin appuie l'ordre du jour d'Angers et déclare que, lui non plus, ne vient pas au Comité pour faire œuvre de désorganisation. Il ne veut prendre part ni à la discussion, ni au vote. Reims appuie également l'ordre du jour.

Creil dit que les délégués journalistes ont abusé de l'hospitalité qui leur était accordée. Il ajoute que le délégué de Saint-Quentin avait, il y a sept ou huit ans, au moment d'une période électorale, adhéré au Syndicat, dont il est membre, et qu'on ne le revit plus. Il y a six mois environ ce même délégué renouvela une demande d'admission, ce qui démontre que le citoyen Charnay délégué de la Bourse de Saint-Quentin, n'était pas syndiqué à ce moment.

Après une discussion, on prendra par plusieurs délégués, il est procédé au vote, par appel nominal, sur l'ordre du jour d'Angers, auquel s'est rallié Belfort.

Ont voté pour :

Angers, Versailles, Saumur, Vierzon, Reims, Alais, Mustapha, Toulouse, Belfort, Saint-Nazaire, Saint-Quentin, Le Mans, Saint-Etienne, Tarbes, Melun-sur-Yèvre.

Ont voté contre :

Limoges, Levallois, Perpignan, Auxerre, Orléans, Chartres, Dijon, Saint-Denis, Rennes, Saint-Claude, Brest, Montluçon, Agen, Marseille, Brive, Narbonne, Alpes-Maritimes, Valence, Toucoing, Laval, Arles, Saint-Chamond, Bourges, Givros, Maçon, Creil, Lyon, Rive-de-Gier, Clermont-Ferrand, Alger, Orléans, Constantine, Le Havre, Saintes.

En conséquence de ce vote, le camarade Bourchet, délégué de la Bourse du Travail de Lyon, développe sa proposition :

J'ai me rends compte, dit-il, de la lourde tâche que m'a confiée la Bourse du Travail de Lyon ; mais permettez moi de m'étonner que, par la question préalable, le citoyen Briat et les citoyens visés aient essayé d'étouffer le débat et d'empêcher nos explications sous le fallacieux prétexte que nous vivons à une modification des statuts de la Confédération et que nous n'avons pas qualité pour cela. Nous entendons au contraire démontrer que c'est l'application rigoureuse des statuts que nous défendons. Je le ferai avec autant de netteté que possible, sans haine contre quiconque. On a parlé d'échauffé, d'excitation, d'excommunication. C'est heureusement beaucoup plus simple que cela. Le rôle de Fouquier-Thinville n'est pas celui que nous envisions, et c'est avec regret que, pour la défense de la Confédération menacée, nous sommes obligés d'exposer ici mieux que des griefs : des faits.

Que disent les statuts Confédéraux ? Que la Confédération doit se tenir en dehors de toute école politique.

Nous disons que les camarades journalistes, qui sont les causes premières de la proposition, par leur manque de tact et leurs polémiques haineuses, tentent de transformer en querelles politiques nos Comités ouvriers. Nous disons que c'est au bénéfice d'une politique qu'on travaille et on ne s'en cache pas. Voilà ce que nous croyons mauvais, nuisibles et nous croyons pouvoir le démontrer.

La Bourse du Travail de Lyon s'est fortement étonnée que des camarades qui n'ont jamais été syndiqués, ne soient venus au mouvement syndical que lorsque, journaliste, il y avait pour eux utilité à se mêler aux organisations centrales et se demandent si cette adhésion tardive ne cache pas une manœuvre exclusivement faite dans l'intérêt d'une politique.

La campagne contre les Syndicats et contre la Confédération, dans certaine presse qu'il semblerait logique de voir avec nous, n'est pas nouvelle. J'ai à devancer moi, la série de tous nos Congrès ouvriers depuis 1895. A chacun d'eux ce sont les mêmes protestations qui s'élevaient, les mêmes blâmes qui se répétaient. A Tours trois ordres du jour successifs sont votés et à chaque fois que le problème se réunit, c'est un incident nouveau qui surgit contre l'attitude anti syndicale du journal où collaborent et continuent à collaborer des délégués à nos Comités centraux.

Qu'un pauvre manoeuvre travaille dans une maison mise en interdit ou à l'index, on le chasse du Syndicat comme transfuge et renégat. Y aurait-il deux poids et deux mesures et ceux qui ont la prétention d'être des militants pourraient-ils impunément participer à des exploitations condamnées comme antisyndicales ?

Nous croyons que logiquement ils eussent dû abandonner eux-mêmes cette situation anormale.

Y a-t-il ici question de méthode ou de tendance ? Quels sont ceux qui, se succédant à la tête de la Confédération, furent obligés de protester au nom des travailleurs organisés ? La seule énumération des noms va prouver que la tactique unique, régulière, a été de combattre tous ceux qui se sont succédés, car Lagalise, Copigneux, Guérard, Griffuelhues, ne sont pas tous, je crois, de farouches anarchistes.

Nous ne voulons restreindre la liberté de personne, mais que chacun reste à sa place.

Qu'on nous combatte avec violence, avec mauvaise foi même, nous acceptons pour nous-mêmes les pertes d'attaques, mais qu'on est au moins la délicatesse de ne pas jeter le trouble dans cette organisation confédérale qu'on mine lentement et à chaque occasion...

Le camarade Bourchet cite un grand nombre d'articles de la Petite République et rappelle que l'an dernier, le Comité des Fédérations fut amené à mettre les travailleurs en garde contre les racontars de ce journal.

Après cette abondante démonstration de la campagne à laquelle est en butte la C. G. T. le camarade Bourchet reprend :

Arrêtons ces citations, dit-il. Elles sont en quantité suffisante pour notre démonstration.

Qu'on vient ces attaques ? Quel en est le mobile ? De cette vérité qui découle des faits : Que l'homme politique journaliste, ne voit dans le mouvement syndical qu'un avoisin, qu'un appui pour sa politique.

Et la crise que nous subissons est le reflet et le contre coup de la crise qui a sévi dans le monde politique, après l'habile expérience que ce redoutable ennemi de la classe ouvrière qu'on appelle Waldeck Rousseau, fit en appelant au pouvoir Millierand.

Sous peine de voir dans le mouvement syndical les mêmes discordes, aboutissant aux mêmes scissions, il est temps d'aviser.

Non, il ne s'agit pas de voter contre telle ou telle tendance, puisque nous sommes de ceux qui déclarent que tous ont place ici. Il ne s'agit pas d'assouvir des rancunes contre un ou plusieurs camarades.

Si le manque de tact, si les polémiques trop ardentes ont jeté l'aveil ceux qui les ont provoqués doivent être les derniers à se plaindre ; ils ont semé le vent, ils récoltent la tempête.

Vous n'avez pas à flétrir non plus, une politique ; vous n'avez qu'à affirmer, conformément à toutes nos décisions antérieures, à tous nos Congrès, que toute politique doit être rigoureusement bannie de nos discussions et que comme fatalement le journaliste de métier, vivant de sa plume, apporte ici un tempérament spécial, et n'oublie pas son métier, qu'il ne saurait y avoir pour lui place dans nos discussions économiques.

Ceux qui veulent servir notre cause ont, autre part, le moyen de le faire en toute indépendance.

Voilà la première partie de notre démonstration.

Vu l'heure tardive, le camarade Bourchet n'a pu aborder la deuxième partie de son exposé. Ce sera pour la prochaine séance du Comité. Le délégué de Vierzon fait une proposition concernant la permanence de la section des Bourses. Cette question est également remise.

Le Secrétaire, YVETOT.

Le Gérant : B. BESSET.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DU PEUPLE

Travaux Commerciaux & Administratifs • Affiches de tous formats • Elections

Pierre DELOCHE, J. DELORME & B. BESSET

REPRÉSENTANTS.— S'adresser aux BUREAUX du Journal à LYON et à SAINT-ÉTIENNE

Prime Exceptionnelle

A la suite d'un traité avec une importante maison d'édition, à partir d'aujourd'hui 15 Août, nous rembourserons le prix de leur abonnement à tous nos abonnés d'un an en Ouvrages de Librairie.

L'abonnement est de six francs. Nous remettons donc pour six francs de livres.

Nos lecteurs auront un abonnement absolument gratuit, tout en se procurant des ouvrages très intéressants, dont nous donnerons la liste.

EMPLATRE BARBERON

L'EMPLATRE BARBERON, préparé à la RÉSINE QUITE DE SAPIN DE NORVÈGE est d'une efficacité parfaite; il ne provoque aucune irritation. Préparé sans caustiques ni euphorbe, il ne forme aucune croûte; ce qui permet d'en faire usage avec succès chez les malades atteints d'albuminurie. Il ne fatigue pas le vésicé, n'engendre pas la fièvre et n'exige aucun pansement. Il permet de sortir, de se promener, de travailler et de ne rien changer à ses habitudes. On peut l'employer en toutes saisons, sans danger de refroidissement et le garder longtemps sans en être incommodé; son action bienfaisante et de longue durée ne fait jamais défaut. L'appliquer :

- 1° SUR L'ENDROIT MALADE : Pour paralysies, goutte, rhumatismes, douleurs du genou, de l'épaule, points de côté, maladies du foie, coups, foulures et tous les points douloureux;
- 2° SUR LA POITRINE : Pour toux, rhumes, fluxions de poitrine, asthmes, catarrhes, coqueluches, gripes, irritations de la gorge, pleurésies, pneumonies, oppressions, étouffements;
- 3° AU BAS DES REINS (à la partie inférieure de l'épine dorsale) : Pour bourdonnements d'oreilles, étourdissements, surdité, maux d'yeux, névralgies, maux de dents, douleurs de tête;
- 4° SUR LE CREUX DE L'ESTOMAC : Pour gastralgies, dyspepsies, douleurs d'estomac, mauvaises digestions;
- 5° SUR LE VENTRE : Pour diarrhées, dérangements de corps, pertes de sang et coliques de toutes natures;

Suivant la grandeur des Emplâtres, leurs prix sont de 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50

NOTA. — Des emplâtres de 0,60 sont préparés spécialement pour ENFANTS contre la Coqueluche, les Rhumes, les toux de Rougeole, la Grippe, les Vers et les Diarrhées de leur âge.

Exiger le COQ, la signature BARBERON et refuser tout emplâtre vendu au rabais

Gros et Détail : Pharmacie BARBERON, place Bovin, 9, SAINT-ÉTIENNE (Loire).
Kiosque France dans tous les trains entre toutes les gares.

CHEMINS DE FER DE Paris à Lyon et à la Méditerranée

Voyages circulaires à itinéraires fixes

Sur le réseau P. L. M. — Il est délivré, toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M., des carnets individuels ou de famille, pour effectuer, sur ce réseau, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, des voyages circulaires à itinéraires tracés par les voyageurs eux-mêmes, avec parcours totaux d'au moins 200 kilomètres. Les prix de ces carnets comportent des réductions très importantes qui peuvent atteindre pour les carnets collectifs, 50 0/0 du tarif général.

La validité de ces carnets est de 30 jours jusqu'à 1 500 kil.; 45 jours de 1 501 à 3 000 kil.; 60 jours pour plus de 3 000 kil. Faculté de prolongation à deux reprises, de 15 jours

pour les carnets valables 30 jours de 28 jours pour les carnets valables 45 jours et de 30 jours pour les carnets valables 60 jours, moyennant le paiement d'un supplément égal au 10 0/0 du prix total du carnet pour chaque prolongation. Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Pour se procurer un carnet individuel, il suffit de tracer sur une carte qui est délivrée gratuitement dans toutes les gares P. L. M. bureaux de ville et agences de la Compagnie, le voyage à effectuer et d'envoyer cette carte 5 jours avant le départ, à la gare où le voyage doit être commencé, en joignant à cet envoi une consignation de 10 francs. Le délai de demande est réduit à deux jours (dimanches et fêtes non compris) pour certaines grandes gares.

Près la Place Chavanelle **Rue du Chambon, 29, St-Etienne**

Ouverture d'un Magasin de détail dans la Fabrique

de la

CORDONNERIE FRANÇAISE

Il manquait à Saint-Etienne une **GRANDE MAISON DE CORDONNERIE** spécialement organisée pour les besoins de la population travailleuse ou l'ouvrier, l'employé aussi bien que l'artisan des campagnes puissent trouver tous les genres de chaussures à des conditions de qualité et de prix défiant toute concurrence.

Frappée de cette situation et voulant éviter les risques de pertes que la vente en gros fait toujours courir, la **CORDONNERIE FRANÇAISE** a décidé de créer dans sa fabrique même, c'est-à-dire sans frais généraux, un magasin pour la vente directe au consommateur des produits de sa fabrication.

Basé sur le système qui a fait l'immense succès des Grandes Cordonneries à Paris, Lyon et autres villes importantes, la **Cordonnerie Française** aura pour principe absolu de vendre en détail au prix de fabrique et de supprimer tout intermédiaire entre le fabricant et le consommateur, afin d'arriver à faire un chiffre sans courir aucun risque.

Pour atteindre ce but, trois moyens principaux sont employés par la **Cordonnerie Française**.

- 1° La **réduction au minimum** de tous frais généraux;
- 2° La **Suppression des Risques de Pertes** par la vente exclusivement au comptant;
- 3° La **Vente à Prix-fixe**. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

A la **Cordonnerie Française** pas de frais inutiles, là il n'y a ni tentures, ni glaces, ni dorures! On ne fait pas de crédit, donc jamais de pertes! Voilà pourquoi on peut vendre **bon et bon marché**.

Chaussez-vous à la Cordonnerie Française vous économiserez 30 0/0

SUCCURSALES

Le Soleil, 48, Gde-rue du Soleil	Grand-Croix, 46, Rue de Lyon.	Feurs, 2, Rue d'Urfé, 2.
Chambon-Feugerolles, 24, Rue Gambetta	Rive-de-Gier, 43, Rue de Lyon.	Saint-Galmier, 11, Rue Nationale.
Firminy, 4, rue du Marché	Montbrison, 47, Rue Tupinerie.	Chazelles-s-Lyon, la Gare, ang. r. Papillon

Pour faciliter les acheteurs des environs, la Cordonnerie Française installe des Succursales aux adresses ci-dessus. Les prix vendus dans ces succursales seront les mêmes que ceux de la Fabrique.

Dessins sans Légendes

La Perpétuelle Crucifiée

Qui connaîtra tout son Martyre !

Ameublements de tous Styles. Sièges et Tentures. Bronzes Terres-Cuites, Travaux d'art. Cheminées, Boiseries, etc. **PONCET** aîné. Tapissier-Décorateur. 12, Rue de l'Hôpital et rue Gambetta, 18 Ateliers rue Fontainebleau, Saint-Etienne.

Magasin spécial de meubles et tentures en location. Banquettes Portières et Tapis, pour Bals et Soirées.

Plans, croquis et devis sur demande.

Saint Etienne, médaille d'argent. Naples, médaille d'or.

CONSTRUCTION DE CYCLES

M. BOUTEYRE

Mécanicien

à la Terrasse (Maison Roy) SAINT-ETIENNE (Loire)

TRAVAUX DE PRÉCISION

Spécialité pour Cycles de Course

Réparations en tous genres

100, J. BOUTYRE, 33, Rue Malherbe — LYON

BOUILLON DU GRAND MOULIN

MENABE

8, Rue du Grand-Moulin, 8. — SAINT-ETIENNE

Repas à 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. et au dessus. — Service à la carte à toute heure. — Bonnes consommations.

Nous recommandons le BOUILLON DU GRAND MOULIN aux camarades de passage